

DE L'AMBITION POUR UNE ÉCONOMIE + VERTE



**Mémoire présenté dans le cadre des consultations particulières sur le projet
de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028**

Commission des transports et de l'environnement

Janvier 2023



À propos de SWITCH

SWITCH, l'Alliance pour une économie verte est régie par un conseil d'administration composé de dix représentants provenant de différents secteurs de l'économie et de la société civile du Québec. Fondée en 2013, l'Alliance mobilise ses membres afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte et plus sobre en carbone. Nous travaillons, tous ensemble, à identifier des pistes concertées de solutions pragmatiques et réalistes pour une transition plus juste, plus innovante et plus porteuse pour notre économie. Nous souhaitons un développement des politiques et des interventions de l'État plus cohérent et la convergence des initiatives provenant des secteurs public, privé, associatif, coopératif et mutuel et de la société civile en faveur d'une économie verte. L'Alliance SWITCH réunit :



Association de l'aluminium du Canada
Jean Simard, président et chef de la direction



Conseil du patronat du Québec
Arnaud Champalbert, vice-président – Affaires publiques et gouvernementales



Cycle Capital/ Cycle Momentum
Catherine Bérubé, vice-présidente – Développement durable, relations avec les investisseurs et affaires publiques



Ecotech Québec
Denis Leclerc, président et chef de la direction



Énergir
Frédéric Krikorian, vice-président – Développement durable, affaires publiques et gouvernementales



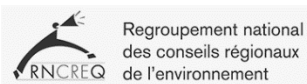
Enerkem
Jean-François Nolet, Directeur principal, Affaires gouvernementales mondiales



Fondation
Daniel Charron, vice-président, Engagement sociétal et affaires publiques



Mouvement Desjardins
Pauline D'Amboise, secrétaire générale et vice-présidente – Gouvernance et développement durable



Regroupement national des conseils régionaux de l'Environnement du Québec
Martin Vaillancourt, directeur général

Personne-ressource : Richard Fahey, AppEco & Direction générale SWITCH



TABLE DES MATIÈRES

À propos de SWITCH.....	2
TABLE DES MATIÈRES	3
PRÉAMBULE	4
ANALYSE & RECOMMANDATIONS	5
<i>Pour atteindre des objectifs ambitieux, il faut un plan rigoureux et chiffré. Il y a lieu de revoir la portée, le suivi et la gouvernance de la Stratégie de développement durable !.....</i>	5
<i>Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d’innovation et d’excellence en matière d’économie verte</i>	6
1.1 Soutenir la transition vers des modèles d’affaires durables	6
1.3 Encourager la consommation responsable	8
<i>Orientation 4 – Développer les collectivités durablement.....</i>	9
4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux.....	9
4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable.....	10
<i>Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l’innovation</i>	10
5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement.....	10
5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois.....	11
5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable	11
CONCLUSION	13
TABLEAU DES RECOMMANDATIONS :	13



PRÉAMBULE

L'Alliance SWITCH pour une économie verte (ci-après « SWITCH ») souhaite partager avec les membres de la Commission certaines observations relatives à la Stratégie gouvernementale de développement durable (ci-après « SDD »). SWITCH a participé à la consultation extensive de 2015 et avait fait œuvre de pionnière en réclamant un plan d'action des marchés publics performants et responsables¹.

Il va sans dire que le contexte de la démarche actuelle diffère avec celui qui prévalait en 2015. À l'époque, la consultation constituait l'aboutissement de rencontres avec la société civile. De même, bien que les changements climatiques étaient sur toutes les lèvres, on ne parlait pas à l'époque d'urgence climatique. D'aucuns reconnaissent aujourd'hui que nous sommes en retard sur la transition nécessaire afin de préserver la biodiversité et contrôler le réchauffement climatique à +1,5°C par rapport aux températures de l'ère préindustrielle.

C'est devant ce constat implacable que nous avons pris le temps d'analyser attentivement le contenu de la Stratégie publiée et vous soumettons nos commentaires. Il va sans dire que, compte tenu de notre mission, nous limiterons nos commentaires aux orientations 1, 4 et 5. Nous espérons que ceux-ci contribueront à répondre aux questions de consultation et guideront le gouvernement en vue de l'adoption d'un Plan d'action en développement durable plus ambitieux.

Nous devons toutefois souligner aussi l'absence d'un pan important de la présente consultation : son lien avec la politique industrielle du Québec. SWITCH considère que la stratégie de développement durable devrait constituer un pilier d'une nouvelle politique industrielle résolument axée sur la transition verte. Alors que nos partenaires économiques prennent des mesures vigoureuses de transition, que l'on pense à l'Inflation Reduction Act (États-Unis) ou à la Stratégie de développement durable de l'Union européenne, de nouvelles mesures à la frontière, de nouvelles aides fiscales viennent influencer, voire provoquer des distorsions sur le flux des échanges commerciaux. Ces impacts se font déjà sentir et affectent plusieurs initiatives gouvernementales, notamment le Plan pour une économie verte 2030 (PEV), la Stratégie québécoise de développement de la filière batterie, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques ou le Plan d'action pour la relance des exportations.

Avec l'ampleur des enjeux de commerce international et géopolitiques, le milieu économique québécois bénéficierait d'une veille rigoureuse et d'orientations claires afin que les politiques publiques du Québec et du Canada soient bien coordonnées et que cette coordination communiquée largement. Les secteurs de l'économie verte en ont particulièrement besoin, comme la filière éolienne, les technologies propres, l'exploration et l'exploitation des matériaux critiques et stratégiques, les véhicules électriques commerciaux et spécialisés, ainsi que la filière batterie, pour ne nommer que ceux-ci.

Les questions relatives à la tarification du carbone, l'ajustement aux frontières, les mesures fiscales incitatives et de soutien au financement devront être ajustées afin de protéger la position concurrentielle de nos entreprises mais aussi positionner adéquatement celles-ci au niveau des opportunités de décarbonation de l'économie mondiale. Finalement, toutes ces questions auront une influence sur la fourniture de notre électricité verte et nous prenons acte de l'engagement du gouvernement d'entreprendre une consultation sur le sujet; SWITCH souhaite d'ailleurs y contribuer.

¹ SWITCH (2015), Mémoire sur la révision de la Stratégie de développement durable du gouvernement du Québec, consulté [ici](#).



ANALYSE & RECOMMANDATIONS

« Donc, l'environnement, c'est une priorité pour notre gouvernement, et je suis convaincu qu'on peut à la fois augmenter, améliorer notre prospérité puis être capables de respecter l'environnement. C'est un objectif important pour tout notre gouvernement. »

François Legault, premier ministre du Québec
Discours inaugural, 30 novembre 2022

Pour atteindre des objectifs ambitieux, il faut un plan rigoureux et chiffré. Il y a lieu de revoir la portée, le suivi et la gouvernance de la Stratégie de développement durable !

Il peut paraître surprenant de lire que la Stratégie concerne 110 ministères et organismes, que les ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), de l'Éducation (MEQ) et de l'Enseignement supérieur (MES), de même que le ministère des Affaires municipales ont la responsabilité d'assurer la contribution des établissements des réseaux parapublics et des organismes municipaux sous leur responsabilité à la réalisation de la Stratégie, que l'on souhaite appuyer les municipalités dans leur démarche de développement durable...(nos solaignés). Alors que la planète « brûle », que les catastrophes naturelles mettent en péril nos communautés, que la transformation des écosystèmes devient irréversible, le temps n'est plus à faire des plans d'action, des politiques, des directives, des rapports : il est temps d'obtenir des résultats.

Les ministères et organismes produisent certes des plans, de qualité variable selon leurs objectifs ambitieux ou pas, avec des résultats qui frisent le taux d'échec si l'on se fie au plus récent Indice de performance en matière de développement durable². Pendant ce temps, même si le Québec s'est doté de cibles ambitieuses de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES), notre progression est bien lente vis-à-vis ceux-ci. En effet, selon l'inventaire de 2019, le Québec a réduit de 2,7 % ses émissions par rapport au niveau de 1990. Nous pourrions nous réjouir du dernier rapport sur la cible de réduction des GES publié en décembre dernier³ et de l'inventaire 2020, mais d'aucuns reconnaissent que les résultats sont faussés par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'économie. Mais poussons la logique, en dépit du confinement des personnes, des restrictions sur l'économie, nos émissions de GES ont chuté de 10,5 % par rapport à 2019 et qu'elles s'établissent à 13,2 % sous le niveau de référence de 1990. Ainsi, même si la population était confinée, si l'économie roulait au ralenti, il demeure que nous étions au mieux au tiers de notre objectif de réduction de 37,5% des GES à l'horizon 2030. Il y a loin de la coupe aux lèvres! Notre performance actuelle commande une ambition plus grande, de mesures plus vigoureuses.

À notre avis, le gouvernement du Québec doit modifier considérablement la gouvernance prévue à la SDD et s'inspirer de ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde. Différents états, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande se dotent de cadres de responsabilité climatique afin de décortiquer les objectifs de réduction globale en jalons intermédiaires, tout en formalisant des plans d'action précis, des structures de gouvernance et des processus publics et transparents. Le Commissaire au développement durable⁴ a d'ailleurs fait état des bonnes pratiques déployées par le

² Indice de performance en matière de développement durable, consulté [ici](#)

³ Rapport sur la cible de réduction des GES, consulté [ici](#)

⁴ Rapport du commissaire au développement durable, Juin 2021, consulté [ici](#)



Royaume-Uni dans la réduction des GES. Il faut étendre l'envergure de la Stratégie de développement durable en incluant les axes fondamentaux d'un cadre de responsabilité climatique établis selon les meilleures pratiques internationales et canadiennes.

Afin de coordonner l'action gouvernementale dans la lutte aux changements climatiques, suivre les cibles et assurer l'atteinte des objectifs fixés, SWITCH recommande de :

- 1) **Adopter un cadre de responsabilité climatique, fixer des cibles intérimaires de réduction des gaz à effet de serre sur l'horizon du Plan pour une économie verte (PEV), fondées sur les recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques, et publier des rapports d'avancement qui devraient être intégrés, en toute transparence, au *Tableau de bord pour la mesure de l'économie verte au Québec* ou dans le cadre des *Indicateurs de développement durable (ISQ)*.**
- 2) **À l'instar de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1166-2017), décréter que tout projet, projet de loi, projet de règlement, projet d'orientation, de politique ou plan d'action ayant un impact sur les changements climatiques devrait être accompagné d'une analyse déterminant sa contribution aux cibles de réduction de GES du gouvernement du Québec lorsqu'il est soumis au Conseil des ministres.**

Ces recommandations ont l'avantage de fixer des objectifs périodiques, de documenter systématiquement notre progression vers l'atteinte de nos objectifs et, en divulguant notre avancement, de prendre les mesures de rattrapage nécessaires advenant qu'un jalon ne soit pas atteint, comme il est prévu de le faire en matière de finances publiques à la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Orientation 1 – Faire du Québec un pôle d'innovation et d'excellence en matière d'économie verte

1.1 Soutenir la transition vers des modèles d'affaires durables

Au lieu de se donner comme objectif *d'accroître la proportion d'entreprises qui axent leur stratégie d'affaires sur le développement durable*, on devrait plutôt accroître la proportion des entreprises qui prennent des mesures concrètes pour réduire leur empreinte climatique et environnementale comme le veut le sous-objectif 1.1.3. Selon le plus récent bilan de l'ISQ⁵ sur l'utilisation des technologies propres, 65,4% des entreprises affirment qu'elles ont utilisé des technologies propres en 2019. Or, lorsqu'on exclut le recyclage (54,8 %), la proportion d'entreprises qui utilisent au moins une autre technologie propre fond à 37,6 %. Un peu plus d'une entreprise sur quatre utilise au moins une technologie propre visant à lutter contre les changements climatiques (26,1 %). Il faut faire plus! Le temps n'est plus au développement de stratégie d'affaires, mais plutôt à la diffusion des innovations durables et à leur implantation dans les entreprises afin que la proportion augmente à court terme.

Ainsi, SWITCH considère que, dans une optique d'une meilleure écofiscalité, le gouvernement devrait élargir le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les petites et moyennes entreprises en technologies propres pour y inclure certaines dépenses relatives à la commercialisation.

SWITCH entend mettre la main à la pâte pour accompagner les entreprises, mais le gouvernement peut contribuer à ce déploiement accéléré. Dans le respect de l'écoresponsabilité, les programmes et le soutien aux entreprises ou aux projets industriels doivent mieux arrimer les critères d'octroi avec les enjeux environnementaux et sociaux afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte.

⁵ BREHAIN, Sophie (2021). L'utilisation des technologies propres, consulté [ici](#).

SWITCH a développé, en collaboration avec l'Institut du Québec, la Grille Éco+ qui permet de mesurer tant pour les administrations publiques que pour les entreprises leur contribution à la réduction de l'empreinte environnementale.

SWITCH recommande donc que :

- 3) Le gouvernement du Québec adopte une grille d'analyse en financement durable, la Grille Éco+, afin de guider l'administration publique dans la confection de programmes et la décision quant à l'octroi de soutien aux entreprises qui proposent des projets dans le respect des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.**
- 4) Soutenir un programme de formation piloté par SWITCH et ses partenaires pour favoriser l'intégration de la Grille Éco+ afin que l'intervention des entreprises soient à l'enseigne du développement durable.**

Nous nous réjouissons que le gouvernement ait adopté l'une des propositions formulées par SWITCH en 2019⁶ soit *Que le gouvernement dote le Québec d'une feuille de route interministérielle en économie circulaire visant à en un plus large recours par les institutions sous sa responsabilité, de même que les municipalités, les commerces et les industries*. SWITCH pense que le gouvernement doit continuer à soutenir voire à favoriser le développement accéléré des symbioses industrielles qui contribuent à une plus grande intégration économique mais surtout à une réduction de l'extraction des ressources. Mais au chapitre de l'économie circulaire, d'autres mesures sont nécessaires compte tenu des constats alarmants publiés dans le rapport du BAPE sur la gestion des résidus ultimes⁷ et plus récemment par Recyc-Québec dans son bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec⁸.

En août 2020, Recyc-Québec annonçait que le Québec deviendrait le premier état en Amérique du Nord à réaliser une évaluation de la circularité de son économie en collaboration avec Circle Economy. Le premier rapport sur l'indice de circularité de l'économie québécoise (2021) démontrait un taux de circularité de 3,5 %, soit un résultat inférieur à celui de 8,6 % rapporté à l'échelle mondiale. À terme, les auteurs confirment que le potentiel de circularité est grand au Québec, mais qu'il ne faudrait pas s'attendre à des changements drastiques au cours des prochaines années compte tenu du caractère mondialisé de notre économie.

SWITCH pense néanmoins qu'il faut considérer une plus grande sobriété dans l'utilisation des ressources et propose l'adoption de certaines mesures, complémentaires à la modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective:

- 5) Afin d'augmenter l'indice de circularité de l'économie québécoise a) adopter une charte sur les matières recyclées et organiques harmonisées aux normes continentales pour l'ensemble des CTMR et CTMO des matériaux/emballages acceptés/refusés; b) inciter le développement de produits recyclables et valorisés (bonus à l'écoconception avec un pourcentage de contenu recyclé contribuant à la circularité) et pénaliser (malus) les produits aboutissant à l'enfouissement; c) établir une cible temporelle pour le zéro enfouissement; d) imposer le captage des émissions provenant des sites enfouissement et la mise en valeur du gaz naturel renouvelable; e) adopter la réglementation nécessaire visant l'injection de gaz naturel renouvelable afin de pousser la valorisation de la biomasse agricole et municipale.**

⁶ SWITCH (2019), Propositions pour une économie verte, innovante et prospère, consulté [ici](#).

⁷ BAPE (2022), L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, consulté [ici](#).

⁸ RECYC-QUÉBEC (2023), Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, consulté [ici](#).



D'ailleurs, nous nous permettons de rappeler qu'en 2020, SWITCH avait proposé des cibles précises en matière de gestion de matières résiduelles, soit :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant en 2030;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal en 2030;
- Réduire 60 % des matières organiques en 2030;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition en 2030.

Encore une fois, la performance du Québec arrive bien en deçà des cibles fixées et nos propositions visent à offrir des pistes de rattrapage en vue de l'atteinte de nos objectifs.

1.3 Encourager la consommation responsable

La Stratégie propose *aux ministères et organismes qu'ils acquièrent davantage de données concernant la disponibilité des produits durables – biens et services – sur les marchés et à propos des comportements des consommateurs québécois*. Ce n'est pas en faisant de la collecte de données que l'on soutiendra le développement de produits durables. Ces produits existent, de l'aide en commercialisation serait plus appropriée.

Comptant plus de 1 000 organisations, entreprises et regroupements de recherche œuvrant dans le secteur des technologies propres, ainsi qu'une expertise enviable dans plusieurs filières, le Québec possède des atouts pour devenir un leader dans ce domaine en effervescence. Les entreprises québécoises du secteur des technologies propres proposent une gamme de produits et services novateurs, écologiquement efficace, socialement responsable et économiquement avantageux et bénéficieraient d'une contribution supplémentaire des grands donneurs d'ordre qui pourraient agir à titre de premiers acheteurs, de vitrines technologiques et de bancs d'essai. Dans l'objectif de stimuler une relance économique et de favoriser une économie sobre en carbone, SWITCH propose de :

- 6) Inciter les entreprises et les industries à entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et climatique en soutenant et en accélérant les études technico-économiques pour l'implantation de mesures des réductions.**

De même, l'État peut prendre action concrètement en établissant une nouvelle obligation destinée aux M&O à agir comme banc d'essai, et par conséquent de vitrine pour une technologie propre d'ici. Ces organismes contribueront non seulement à l'exemplarité de l'État, mais soutiendront l'innovation des entreprises locales. Par exemple, en imposant aux M&O, dans le cadre de leur Plan d'action en développement durable (PADD) de mettre à l'essai au moins trois technologies propres sur l'horizon de la SDD, ils contribueraient à accroître la commercialisation de centaines de technologies propres, à réduire leur empreinte carbone et même à ouvrir la porte à l'exportation de notre savoir-faire à l'international.

- 7) Imposer aux ministères et organismes, dans le cadre de leur Plan d'action en développement durable (PADD), de participer à au moins trois projets de démonstration de technologies propres sur l'horizon 2023-2028.**

Orientation 4 – Développer les collectivités durablement

4.1. Créer des milieux de vie durables, inclusifs et conviviaux

Selon la plus récente enquête du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, il est décevant de constater que seulement 30% des municipalités se soient engagées dans une démarche de développement durable. Afin d'appuyer les municipalités à intervenir de manière durable sur le territoire, SWITCH estime qu'il est essentiel que toutes les municipalités adoptent une politique de développement durable et un plan d'action avec des mesures concrètes afin de réduire leur empreinte carbone sur leur territoire.

De plus, les municipalités ne sont pas considérées comme des organismes publics au sens de l'article 4 de la Loi sur les contrats des organismes publics. SWITCH considère que les contrats publics des municipalités de plus de 10 000 résident.e.s devraient respecter une politique d'acquisitions responsables et se doter de cibles quantitatives périodiques d'achats publics, établies en fonction des sommes dépensées ou encore d'un nombre de produits achetés.

Une des principales responsabilités des villes et municipalités du Québec est de régir l'occupation du territoire. Elles sont aussi des partenaires essentielles pour prévenir l'étalement urbain et assurer la protection de la biodiversité. À cet égard, SWITCH fonde beaucoup d'espoir dans la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

Le projet de loi 122 adopté par l'Assemblée nationale du Québec en juin 2017 autorise les municipalités à imposer par règlement municipal toute taxe directe sur son territoire, pour contrer la dépendance à la taxe foncière traditionnelle qui crée un biais au développement plutôt que la densification. Les municipalités obtiennent également un pouvoir général d'établir des redevances réglementaires pour financer un régime de réglementation relevant de leurs compétences. De façon générale, ces « nouveaux » pouvoirs de taxation conférés aux municipalités représentent des outils porteurs de solutions, mais sont encore trop peu connus et encore moins utilisés.

Finalement, afin de contribuer à la réduction des émissions, le gouvernement du Québec peut aussi influencer sur le poids carbone de la construction. Il devrait mettre à jour le code du bâtiment et uniformiser son application à toutes les municipalités en vue de favoriser la construction de bâtiments à consommation énergétique nette zéro et investir dans la réduction l'empreinte énergétique des bâtiments existants, en priorisant les populations vulnérables (logement modique et logement abordable), ce qui contribuerait à la réalisation de l'orientation 3 de la SDD et de son objectif 3.1.

Afin d'appuyer les collectivités durablement, SWITCH propose:

- 8) Assujettir les municipalités de 10 000 résidents et plus à la Loi sur les contrats des organismes publics afin de favoriser les acquisitions responsables;**
- 9) Consolider et densifier les milieux urbanisés autour de pôles d'activités desservis par des transports en commun; élargir le champ des redevances de développement dans le cadre d'une réforme de la fiscalité municipale pour réduire la dépendance à la taxe foncière et imposer que tout nouveau développement immobilier soit carboneutre.**
- 10) Accélérer la mise à jour du code du bâtiment et uniformiser son application à toutes les municipalités pour favoriser la construction de bâtiments à consommation énergétique nette zéro et investir dans la réduction l'empreinte énergétique des bâtiments existants, en priorisant les populations vulnérables (logement modique et logement abordable).**



4.2. Accélérer la transition vers une mobilité durable

Au Québec, le secteur des transports est le principal émetteur de GES. Ses rejets atteignaient 36,47 Mt éq. CO₂ en 2020, soit 42,8 % de toutes les émissions québécoises⁹. SWITCH propose les cinq leviers suivants afin de transférer les déplacements des Québécois vers des modes de transport qui soient plus durables : (a) la bonification de l'offre de transports collectifs urbain et (b) régional; (c) la valorisation de modes de transport actif; (d) la tarification de la congestion; et (e) l'optimisation des services de partage de véhicules. SWITCH propose de prioriser, à très court terme, les recommandations concrètes suivantes :

- 11) **Au chapitre de la décarbonation du transport, principale source d'émission au Québec, a) maintenir un financement incitant les Québécois.e.s à adopter le transport collectif et la mobilité durable; b) maintenir des droits d'immatriculation différenciés en fonction du type de propulsion et de la cylindrée du véhicule; c) officialiser par règlement la teneur minimale des biocarburants dans l'essence à 20% d'ici 2030; d) stimuler la recherche, le développement et l'acquisition de technologies d'économie d'énergie, notamment au niveau des composantes des véhicules destinés au transport en commun et de marchandises afin de l'intensité énergétique des transports.**

Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur de l'innovation

5.1. Placer le développement durable au centre des décisions du gouvernement

La décision du Premier ministre d'accélérer la transition verte, énoncée dans le Discours du Trône, et de présider le nouveau Comité sur l'économie et la transition énergétique améliore certes la gouvernance climatique québécoise. Toutefois, à l'instar d'autres États, d'autres avancées pourraient être envisagées comme nous l'évoquions aux recommandations 1 et 2 précédemment.

SWITCH estime que les défis climatiques et environnementaux commandent une action plus vigoureuse et c'est pourquoi nous proposons que le gouvernement du Québec établisse un secrétariat relevant directement du Conseil exécutif afin de coordonner et accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière de transition verte.

- 12) **Établir un secrétariat, relevant directement du Conseil exécutif, afin de coordonner et accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière de transition verte.**

En 2015, le Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise¹⁰ recommandait au gouvernement de suivre de près les recherches et les expériences en matière d'écofiscalité, tant sur le plan international que canadien et québécois, de manière à recueillir le plus d'informations possibles pour maximiser les bienfaits que pourrait retirer la société québécoise de ce type d'imposition. Fort de ce constat et voulant arrimer prospérité économique et sociale et la préservation de la qualité de l'environnement, le gouvernement du Québec publiait en 2017 Le recours à l'écofiscalité — Principes d'application¹¹. Dans son rapport publié en mai 2021, le commissaire au développement durable a évalué différentes mesures mises en place par le Danemark, la France, le Royaume-Uni et la Suède afin de réduire les émissions de GES dans plusieurs secteurs, dont les transports, l'industrie, le bâtiment

⁹ Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre 2020, consulté [ici](#).

¹⁰ Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2015), Rapport final, consulté [ici](#).

¹¹ Ministère des finances (2017), Le recours à l'écofiscalité — Principes d'application, consulté [ici](#).



(résidentiel, commercial et institutionnel), l'agriculture et les déchets¹². Les études de cas citées indiquent que le Québec pourrait utiliser davantage les mesures écofiscales.

Le site Internet du ministère des Finances démontre d'ailleurs que la place sous optimale de l'écofiscalité dans notre coffre d'outils d'instruments économiques afin d'appuyer la transition verte¹³. Sur la base de cette recension des mesures écofiscales, il y a lieu d'en mesurer l'efficacité et d'inciter les contribuables à adopter des comportements plus durables comme nous l'évoquions dans notre rapport de 2020 sur la question¹⁴. Le gouvernement pourra aussi considérer de nouvelles mesures sur la base de l'expérience d'autres États, tout en portant attention au fardeau fiscal global qui affecte notre compétitivité. SWITCH offre au gouvernement de piloter / participer à un groupe de travail afin d'optimiser l'écofiscalité notamment en poursuivant la diminution progressive du niveau global de l'allocation gratuite versée dans le cadre du SPEDE, en réalisant la refonte des crédits d'impôt pour la production de biocarburants, en élargissant le crédit d'impôt à la recherche et au développement pour les PME en technologies propres et en coordonnant les changements à l'écofiscalité municipale.

13) Mettre sur pied et inviter SWITCH à contribuer à un groupe de travail afin d'optimiser l'écofiscalité et de contribuer à la transition verte tout en assurant une cohérence au niveau de l'écofiscalité municipale.

Finalement, comme nous l'évoquions précédemment, la décision du Premier ministre d'accélérer la transition verte impose des remises en question pour l'administration publique. Dans le respect de l'écoresponsabilité, les programmes et le soutien aux entreprises ou aux projets industriels doivent mieux arrimer les critères d'octroi avec les enjeux environnementaux et sociaux afin d'accélérer la transition vers une économie plus verte. SWITCH rappelle ici notre recommandation 3 précitée.

5.3. Investir de façon durable au profit des Québécois

Les cibles et objectifs du Québec aux horizons 2030 et 2050 nécessiteront des investissements importants de l'ensemble des agents économiques au-delà des fonds publics. Ainsi, il importe de développer une approche qui favorise des mécanismes d'appariement afin d'attirer les capitaux nécessaires provenant du secteur privé. L'objectif premier est de maximiser l'effet levier des fonds publics pour mobiliser les fonds privés dans le financement de projets afin d'attirer de nouveaux investisseurs.

14) Mettre en place rapidement les mesures permettant de structurer l'écosystème d'investissement et de capital de risque, inspirées des meilleures pratiques internationales en financement mixte, pour financer des projets d'assainissement de l'environnement et de lutte aux changements climatiques.

5.4. Utiliser les marchés publics comme levier de croissance durable

Les achats des administrations publiques de tous niveaux constituent des vecteurs de changement important. Dès 2015, dans nos recommandations sur la stratégie de développement durable¹⁵, SWITCH avait suggéré l'abandon de la pure règle du plus bas soumissionnaire conforme en y intégrant des spécifications de performance et une analyse des coûts totaux de possession (CTP) dans la conception et le calcul des coûts liés à l'octroi d'un contrat public. De même, nous recommandions d'introduire la marge préférentielle dans le pointage des appels d'offres ainsi que la prime liée au

¹² Op. cit., note 4.

¹³ Ministère des finances, L'écofiscalité au Québec, consulté [ici](#)

¹⁴ SWITCH (2020), Proposition d'instruments économiques pour une relance verte, durable et innovante au Québec, consulté [ici](#).

¹⁵ Op. cit., note 1.



dépassement des normes environnementales minimales. Dans le cadre des consultations sur le projet de loi 12, nous invitons le gouvernement à considérer davantage l'utilisation des appels d'offres sur la performance (performance-based tender process) plutôt que d'établir des spécifications détaillées ; ce qui aurait pour effet non seulement de réduire le temps de préparation de cahiers de charge et d'appels d'offres complexes, mais aussi susciterait l'émergence de solutions innovantes par rapport aux marchés traditionnels d'approvisionnement.

SWITCH ne saurait accepter la cible de 15 % d'acquisitions responsables d'ici 2026. Dans un premier temps, il faudrait qualifier la cible, quelle qu'elle soit, à savoir si elle vise un nombre d'appels d'offres, des sommes dépensées ou encore un nombre de produits achetés par les M&O. Dans un deuxième temps, et plus fondamentalement, comment pouvons-nous parler d'exemplarité de l'État quand les entreprises adoptent à hauteur de 37,6 % les technologies propres (excl. recyclage des matières résiduelles) alors que les achats responsables de l'État sont à 5,8 % selon les dernières données du Conseil du Trésor.

SWITCH considère qu'un coup de barre doit être donné et qu'un signal clair doit être lancé aux M&O. Dans son plus récent rapport, le GIEC insiste sur le fait que les émissions de GES doivent atteindre leur sommet au plus tard en 2025 pour ensuite être réduites de plus de 43 % en 2030¹⁶. SWITCH propose donc de manière corollaire des cibles d'achats publics plus ambitieuses échelonnées dans le temps pour l'atteinte d'un objectif sur 5 ans.

2022	2025	2030
5,8 %	20 %	50 %

SWITCH considère que le gouvernement devrait s'inspirer de sa révision des vitrines technologiques au niveau des technologies de l'information et implanter les vitrines technologiques inversées dans les secteurs des technologies propres. Rappelons que les vitrines technologiques constituent des espaces d'interaction où se réunissent les entreprises du domaine et les ministères & organismes publics. Lors des vitrines technologiques inversées, ce sont les M&O qui, en prévision d'acquisitions, expriment leurs besoins et évoquent leurs perspectives auprès des entreprises. Nous suggérons la mise en place d'une cible de démonstration des technologies propres dans les PADD des ministères et organismes, évoquée à l'objectif 1.3, et la mise sur pied d'un fonds dédié à la mise en œuvre des projets de démonstration dans les achats des M&O.

15) Établir des cibles graduelles de volumes des acquisitions responsables afin d'atteindre 50 % en 2030. Afin de contribuer à l'exemplarité gouvernementale, mettre en place des vitrines technologiques inversées et établir un fonds dédié à la mise en œuvre des projets de démonstration.

¹⁶ GIEC (2022), Climate Change 2022 - Mitigation of Climate Change - Summary for Policymakers, consulté [ici](#).

CONCLUSION

Le nouveau gouvernement du Québec doit injecter une dose d'ambition beaucoup plus importante dans sa Stratégie gouvernementale de développement durable. Les récents reports dans la mise à jour de la SDD ont remis en question la crédibilité de l'administration publique; cette situation constitue une opportunité pour développer une action plus vigoureuse, cohérente et intégrée du gouvernement. C'est essentiel pour que les Québécois.e.s puissent renouveler leur confiance en la crédibilité des mesures visant répondre à leurs aspirations environnementales et aux défis provoqués par l'urgence climatique. Cette transition vers l'économie verte implique tous les acteurs de la société. Conséquemment à sa mission, SWITCH entend jouer un rôle actif afin de contribuer à la transformation de notre économie pour qu'elle soit plus durable, innovante et prospère. Et c'est pour cette raison que nous avons formulé ces pistes de réflexion.

Le Québec s'est doté de cibles ambitieuses pour le climat, l'environnement et la biodiversité et SWITCH estime qu'il est urgent de modifier nos façons de faire afin d'éviter la trop fréquente sous-performance par rapport aux objectifs fixés. Les Québécois.e.s ont la créativité et le talent pour faire mieux et veulent faire mieux!

TABLEAU DES RECOMMANDATIONS :

- 1) **Adopter un cadre de responsabilité climatique, fixer des cibles intérimaires de réduction des gaz à effet de serre sur l'horizon du Plan pour une économie verte (PEV), fondées sur les recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques, et publier des rapports d'avancement qui devraient être intégrés, en toute transparence, au *Tableau de bord pour la mesure de l'économie verte au Québec* ou dans le cadre des *Indicateurs de développement durable (ISQ)*.**
- 2) **À l'instar de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif (décret 1166-2017), décréter que tout projet, projet de loi, projet de règlement, projet d'orientation, de politique ou plan d'action ayant un impact sur les changements climatiques devrait être accompagné d'une analyse déterminant sa contribution aux cibles de réduction de GES du gouvernement du Québec lorsqu'il est soumis au Conseil des ministres.**
- 3) **Le gouvernement du Québec adopte une grille d'analyse en financement durable, la Grille Éco+, afin de guider l'administration publique dans la confection de programmes et la décision quant à l'octroi de soutien aux entreprises qui proposent des projets dans le respect des objectifs économiques, environnementaux et sociaux.**
- 4) **Soutenir un programme de formation piloté par SWITCH et ses partenaires pour favoriser l'intégration de la Grille Éco+ afin que l'intervention des entreprises soient à l'enseigne du développement durable.**
- 5) **Afin d'augmenter l'indice de circularité de l'économie québécoise a) adopter une charte sur les matières recyclées et organiques harmonisées aux normes continentales pour l'ensemble des CTMR et CTMO des matériaux/emballages acceptés/refusés; b) inciter le développement de produits recyclables et valorisés (bonus à l'écoconception avec un pourcentage de contenu recyclé contribuant à la circularité) et pénaliser (malus) les produits aboutissant à l'enfouissement; c) établir une cible temporelle pour le zéro enfouissement; d) imposer le captage des émissions provenant des sites enfouissement et la mise en valeur du gaz naturel renouvelable; e) adopter la réglementation nécessaire visant l'injection de gaz naturel renouvelable afin de pousser la valorisation de la biomasse agricole et municipale.**



- 6) Inciter les entreprises et les industries à entreprendre les démarches nécessaires afin d'identifier et d'adopter des technologies propres québécoises visant à réduire leur empreinte environnementale et climatique en soutenant et en accélérant les études technico-économiques pour l'implantation de mesures des réductions.
- 7) Imposer aux ministères et organismes, dans le cadre de leur Plan d'action en développement durable (PADD), de participer à au moins trois projets de démonstration de technologies propres sur l'horizon 2023-2028.
- 8) Assujettir les municipalités de 10 000 résidents et plus à la Loi sur les contrats des organismes publics afin de favoriser les acquisitions responsables;
- 9) Consolider et densifier les milieux urbanisés autour de pôles d'activités desservis par des transports en commun; élargir le champ des redevances de développement dans le cadre d'une réforme de la fiscalité municipale pour réduire la dépendance à la taxe foncière et imposer que tout nouveau développement immobilier soit carboneutre.
- 10) Accélérer la mise à jour du code du bâtiment et uniformiser son application à toutes les municipalités pour favoriser la construction de bâtiments à consommation énergétique nette zéro et investir dans la réduction l'empreinte énergétique des bâtiments existants, en priorisant les populations vulnérables (logement modique et logement abordable).
- 11) Au chapitre de la décarbonation du transport, principale source d'émission au Québec, a) maintenir un financement incitant les Québécois.e.s à adopter le transport collectif et la mobilité durable; b) maintenir des droits d'immatriculation différenciés en fonction du type de propulsion et de la cylindrée du véhicule; c) officialiser par règlement la teneur minimale des biocarburants dans l'essence à 20% d'ici 2030; d) stimuler la recherche, le développement et l'acquisition de technologies d'économie d'énergie, notamment au niveau des composantes des véhicules destinés au transport en commun et de marchandises afin de l'intensité énergétique des transports.
- 12) Établir un secrétariat, relevant directement du Conseil exécutif, afin de coordonner et accélérer l'effort national que doivent apporter les différents ministères et organismes en matière de transition verte.
- 13) Mettre sur pied et inviter SWITCH à contribuer à un groupe de travail afin d'optimiser l'écofiscalité et de contribuer à la transition verte tout en assurant une cohérence au niveau de l'écofiscalité municipale.
- 14) Mettre en place rapidement les mesures permettant de structurer l'écosystème d'investissement et de capital de risque, inspirées des meilleures pratiques internationales en financement mixte, pour financer des projets d'assainissement de l'environnement et de lutte aux changements climatiques.
- 15) Établir des cibles graduelles de volumes des acquisitions responsables afin d'atteindre 50 % en 2030. Afin de contribuer à l'exemplarité gouvernementale, mettre en place des vitrines technologiques inversées et établir un fonds dédié à la mise en œuvre des projets de démonstration.